

Séance du Conseil communal du 30 juin 2021

Résumé des points inscrits à l'ordre du jour

SEANCE PUBLIQUE

1. TRAVAUX ET PATRIMOINE – Convention de gestion de la maison de village de VAULX-LOMPRET – Fin de la convention

Les représentants du MAVALO (asbl Maison de village de Vaulx-Lompret) souhaitant mettre un terme à la convention de gestion de la Maison de village de Vaulx-Lompret établie entre la Ville de Chimay et le MAVALO, il revient au Conseil d'approuver cette résiliation. Aucune compensation financière ne pourra être réclamée par l'une ou l'autre partie.

Le Collège communal réglera les modalités de fin de convention (état des lieux de sorties, remise des clés) et décidera des futures affectations et occupations du bâtiment.

2. TRAVAUX ET PATRIMOINE – Convention Maison de l'Emploi – Avenant à la convention de partenariat – Approbation

La Maison de l'Emploi constitue un service nécessaire aux concitoyens. Le Forem estimant que le Château LEMAUR ne répond plus aux conditions pour y installer son personnel, le Collège propose au Conseil d'approuver l'avenant à la convention de partenariat entre le Forem et les communes de Chimay et Froidchappelle relative à l'occupation, à titre temporaire, par la Maison de l'Emploi de locaux situés à la Place Froissart, permettant la permanence de conseillers du Forem. La convention et son annexe restent inchangées pour les autres aspects.

3. TRAVAUX ET PATRIMOINE – Création d'une liaison GR entre l'Abbaye de Scourmont et Oignies-en-Thiérache – Accord de principe

Le Conseil est invité à remettre son accord de principe pour la création d'une liaison GR entre l'Abbaye de Scourmont et Oignies-en-Thiérache par la réhabilitation du chemin n°69 figurant à l'Atlas des Chemins de 1841 - commune de BAILEUX et de le prolonger sur la propriété du riverain.

Un dossier de modification de voirie sera présenté au Conseil communal en collaboration avec le propriétaire riverain afin de pérenniser l'usage public de cette liaison qui pourrait être utilisée par "La Grande Traversée du Pays de Chimay" (GTFPC) ainsi que comme connexion directe entre l'Abbaye de Scourmont et l'Abbaye d'Orval dans le cadre du "Sentier des Abbayes Trappistes" (SAT).

4. TRAVAUX ET PATRIMOINE – Mission de coordination sécurité santé phases projet et/ou réalisation relative à la réfection de la rue des Juifs à Bourlers dans le cadre du PIC 2019-2021 – Approbation des mode et conditions de mission IN HOUSE

Dans le cadre du PIC 2019-2021, la réfection de la rue des Juifs à Bourlers nécessite de confier la mission de coordination sécurité santé phases projet et/ou réalisation à un bureau d'études. La relation entre la Ville de Chimay et I.G.R.E.T.E.C. remplissant les conditions prévues à l'article 30 de la loi du 17 juin 2016, la Ville de Chimay peut donc, en toute légalité, recourir aux services de son intercommunale I.G.R.E.T.E.C., et ce, sans mise en concurrence préalable. Le coût de cette procédure in house est estimé à 8.122,74€ HTVA soit 9.828,52€ TVAC.

Le Conseil est invité à approuver la désignation d'I.G.R.E.T.E.C. dans le cadre d'une procédure in house et le contrat intitulé « Contrat de Coordination Sécurité Santé Phase Projet/Réalisation » reprenant,

pour la mission, l'objet, la description de la mission, les délais en jours calendriers entre la commande de la Ville et le début de la mission et les taux d'honoraires.

Le Collège communal se chargera de la signature du contrat spécifique au projet à mettre en œuvre, de l'exécution de la présente délibération, du suivi et des ordres de mission à délivrer ainsi que de la budgétisation des dépenses afférentes aux missions confiées à I.G.R.E.T.E.C.

5. TRAVAUX ET PATRIMOINE – Mission d'études – ancien bâtiment des Finances – Projet de cité administrative – Approbation des mode et conditions de mission IN HOUSE

Dans le cadre du projet de la Cité administrative, il est nécessaire de confier à un bureau d'études une mission complète d'auteur de projet relative à l'ancien bâtiment des finances dont le coût est estimé, sur base de l'estimation reprise dans la fiche « PICC » à 29.801,92 € HTVA soit 36.060 € TVAC, hors options.

La relation entre la Ville de Chimay et I.G.R.E.T.E.C. remplissant les conditions prévues à l'article 30 de la loi du 17 juin 2016, la Ville de Chimay peut donc, en toute légalité, recourir aux services de son intercommunale I.G.R.E.T.E.C., et ce, sans mise en concurrence préalable.

Le Conseil est invité à approuver le principe de l'engagement d'une procédure in house pour la mission complète d'auteur de projet relative à l'ancien bâtiment des finances. Il sera demandé à I.G.R.E.T.E.C. de faire une proposition de contrat dans le cadre d'une procédure In House, intitulée « Contrat d'études- Mission complète d'auteur de projet » et reprenant pour la mission, l'objet de la mission, la description de la mission, les délais en jour calendrier entre la commande de la Ville et le début de la mission et les taux d'honoraires.

Le Collège communal se chargera de la signature du contrat spécifique au projet à mettre en œuvre, de l'exécution de la présente délibération, du suivi et des ordres de mission à délivrer ainsi que de la budgétisation des dépenses afférentes aux missions confiées à I.G.R.E.T.E.C.

Le crédit permettant cette dépense est inscrit à l'article 104/73360.2021 (20210039) de la modification budgétaire n°1/ 2021 de la Ville de Chimay et sera financé par prélèvement.

6. TRAVAUX ET PATRIMOINE – Modification de voirie – Rue Périseau (Chemin n°2) à Villers-la-Tour – Approbation

L'enquête publique relative à la demande de rétrécissement partiel du chemin n°2 (Rue Périseau) à Villers-la-Tour n'ayant fait état d'aucune réclamation, qu'elle soit orale ou écrite, il est proposé au Conseil d'approuver la modification de voirie selon le plan modificatif à la voirie vicinale y relatif.

Le Collège communal se chargera d'exécuter les mesures de publicité adéquates.

7. TRAVAUX ET PATRIMOINE – Vente en 2 lots d'un bien communal en nature de fonds – Rue Terne Rognac 16 à CHIMAY

Le Conseil est invité à approuver le plan de division et d'échange de parcelles cadastrées n°250/03a et 232g ainsi la vente du terrain sis : Commune de Chimay, 1ère division CHIMAY, Rue Terne Rognac, en nature de fonds, et cadastré Section C n° 250/03a pour une contenance mesurée de 87ca. La vente sera effectuée de gré à gré sans publicité. Le montant du lot 1 s'élève à 30,00 €/m² soit 330 € et celui du lot 2 à 30,00 €/m² soit 2.280 €.

La somme obtenue sera utilisée à la gestion foncière de la Ville de Chimay. Le Collège communal est chargé de mettre en oeuvre cette décision en vue de la passation de l'acte.

8. TRAVAUX ET PATRIMOINE – Vente en 3 lots d'un terrain communal situé Rue Lapeau à Virelles

Dans le cadre de la vente du terrain communal sis Commune de Chimay, 2ième division VIRELLES, Rue Lapeau et cadastré Section B n°348e3 d'une contenance totale d'après cadastre de 23a 41ca, le Conseil est invité à approuver le projet de plan de division établi le 31 mai 2021 par un géomètre expert.

La vente de ce terrain communal se fera de gré à gré et sera divisé en 3 lots. Le montant du lot 1 s'élève à 8.190,00 € pour une superficie mesurée de 2a73ca (soit 30€/m²), le montant du lot 2 s'élève à 38.275,00 € pour une superficie de 15a31ca (soit 25€/m²) et celui du lot 3 à 21.800,00 € pour une superficie de 8a72ca (soit 25€/m²).

La somme obtenue sera utilisée à la gestion foncière de la Ville de Chimay. Le Collège communal est chargé de mettre en oeuvre cette décision en vue de la passation de l'Acte.

9. TRAVAUX ET PATRIMOINE – Vente d'un bien communal non cadastré - Rue Lapeau à Virelles

Le Collège propose au Conseil d'approuver la vente du bien sis Commune de Chimay, division de VIRELLES, "cadastré ou l'ayant été Section B sans n°" et situé Rue Lapeau, d'une contenance mesurée de 04a 12ca pour un montant de 12.360,00 € hors frais.

La somme obtenue sera utilisée à la gestion foncière de la Ville de Chimay. Le Collège communal est chargé de mettre en oeuvre cette décision en vue de la passation de l'Acte.

10. MARCHES PUBLICS – Achat d'un bras faucheur neuf d'accotements pour tracteur

Le Conseil est invité à approuver le cahier des charges n° 2021-030 relatif au marché "Fourniture d'un bras faucheur neuf d'accotement pour tracteur" établi par le Service Comptabilité. Le montant estimé de ce marché s'élève à 27.272,73 € hors TVA ou 33.000,00 €, 21% TVA comprise et ce marché passera par la procédure négociée sans publication préalable.

Le crédit permettant cette dépense est inscrit à l'article 421/74451 (20210012) du budget extraordinaire 2021 de la Ville de Chimay et sera financé par emprunt.

11. MARCHES PUBLICS – Achat d'une camionnette plateau double cabine neuve pour service espace vert

Le Conseil est invité à approuver le cahier des charges n° 2021-031 relatif au marché "Fourniture d'une camionnette benne double cabine neuve" établi par le Service Comptabilité. Le montant estimé de ce marché s'élève à 29.752,07 € hors TVA ou 36.000,00 €, 21% TVA comprise et ce marché passera par la procédure négociée sans publication préalable.

Le crédit permettant cette dépense est inscrit à l'article 421/74352 du budget extraordinaire 2021 de la Ville de Chimay.

12. URBANISME – Création d’une Commission de Rénovation Urbaine – Composition de la nouvelle Commission et Règlement d’Ordre Intérieur

La Commission de Rénovation Urbaine constitue un organe de coordination d'information, de consultation et de relais vers la population et les acteurs d'un quartier faisant l'objet d'une opération de rénovation urbaine. Il revient au Conseil communal de désigner les membres de cette CRU ainsi que d'en fixer le Règlement d'Ordre Intérieur.

13. PERSONNEL – Lancement de la procédure de recrutement d’un(e) Directeur(trice) financier(ère)

Le poste de directeur financier étant vacant depuis le 01/05/2021, il revient au Conseil d’approuver l’initiation de la procédure visant à pourvoir à la vacance de ce poste sur base d'un appel interne (Ville et CPAS) à candidatures à tous les agents réunissant les conditions de promotion reprises dans le règlement voté en conseil communal du 28 avril 2021 ainsi que sur base d'un appel à candidatures externe.

Le Conseil charge le Collège de constituer le jury qui sera composé de 2 experts, d’un enseignant d'une école supérieure et de deux représentants désignés par la fédération concernée par l'examen. Un représentant de chaque groupe politique composant la majorité et l'opposition du Conseil communal pourra être présent à l'examen ainsi que des représentants syndicaux. Les candidatures doivent être rentrées pour le 27 août 2021 au plus tard.

15. AFFAIRES GENERALES – Motion appelant le Gouvernement régional à introduire un système de consigne pour les emballages de boisson en plastique et en métal – Adoption

Les services communaux et des groupes de citoyens ramassent régulièrement plusieurs centaines kilos de déchets sauvages par an le long des routes. Malgré des efforts de prévention et la collecte des sacs bleus, l'ampleur de l'incivilité ne semble pas diminuer et ce problème représente un coût colossal pour la société et les collectivités, en particulier les pouvoirs locaux chargés de la propreté publique de leurs territoires.

En outre, l'impact de ces déchets sauvages est désastreux pour l'environnement et les animaux tant sauvages que domestiques que ce soit en termes de bien-être animal ou d'impact financier pour les propriétaires et les éleveurs.

Sur base de ce constat et dans le cadre de la Déclaration de politique régionale 2019-2024 par laquelle le Gouvernement wallon s'engage à défendre la mise en place d'un système de consigne, il est proposé au Conseil de demander à la Région wallonne de soutenir en urgence la mise en place en Belgique d'un système de consigne généralisé sur les emballages de boisson en plastique ou en métal. Le Collège est chargé de transmettre la motion au Parlement et au Gouvernement wallon.

16. AFFAIRES GENERALES – Autorisation placement caméras pour lutter contre les incivilités

Ayant obtenu dans un premier temps l’avis favorable du Chef de Corps de la zone de police Botha, le Collège sollicite l’avis du Conseil communal quant à l'installation et l'utilisation de caméras de chasse afin de lutter contre les incivilités environnementales régulièrement constatées sur le territoire chimacien. Les caméras seront placées en fonction des constats sous l'autorité du Collège communal et les images ne pourront être consultées que par les services de police. En cas de détection d'une

infraction relevant de la compétence de l'agent constatateur, la séquence lui sera remise afin qu'il rédige son procès de constatation. Il appartient au Conseil de remettre son avis sur ce dossier.

17. AFFAIRES GENERALES – Renouvellement convention collecte textile Terre asbl - Ratification

Grâce au soutien des communes, l'asbl Terre emploie plus de 250 travailleurs et collecte et traite plus de 19.000 tonnes de déchets textiles ménagers. Le Collège invite le Conseil à renouveler la convention collecte textile liant la Ville de Chimay à Terre asbl pour une période de 2 ans.

18. AFFAIRES GENERALES – Rachat de parts coopératives – La Ferme Coworking

Le Collège communal sollicite l'accord du Conseil sur le rachat par la Ville de parts sociales au sein de la Ferme Coworking. Comme spécifié dans ses statuts, les 5 parts sociales en vente de type garant/A d'une valeur de 500€ chacune seront transformées en 10 parts sociales ordinaires de type investisseurs/C d'une valeur de 250€ chacune pour un montant total de 2.500€ (les parts garants ne pouvant être vendues ou cédées qu'entre garants).

Une fois les parts acquises, la Ville pourrait demander lors d'une AG de transformer ces parts investisseurs en parts garants au vote de la majorité si elle le souhaite. Il convient également de désigner un représentant pour représenter la Ville de Chimay au sein de l'Assemblée Générale de la Ferme Coworking.

19. REGIE DES EAUX – Modification des tarifs des raccordements - Décision

Le tarif des raccordements de la Régie Communale des Eaux de la Ville de Chimay n'a plus été modifié depuis la séance du Conseil communal du 27 février 2013. Les prix des tarifs des raccordements étant très bas par rapport aux deux autres distributeurs d'eau présents dans l'entité de la Ville de Chimay, le Collège invite le Conseil à approuver la fixation de nouveaux tarifs.

Les tarifs des redevances et vente de l'eau se maintiennent, sachant que le CVA (Coût Vérité à l'assainissement) est de 2,365 € au m³ et que le C.V.D. (Coût Vérité à la Distribution) est de 2,23.

20. FINANCES – Subventions

20.1 – ASBL « La Clairière » - Subvention 2020 et 2021

Le Collège invite le Conseil à approuver l'octroi d'une subvention de 7.000€ pour l'année 2020 ainsi que pour l'année 2021 à l'asbl La Clairière.

20.2 – AIS du Sud Hainaut – 2021

Le Collège invite le Conseil à approuver l'octroi d'une subvention de 4.846,50€ pour l'année 2021 à l'Agence immobilière sociale du Sud-Hainaut.

20.3 – ASBL Casimir - 2021

Le Collège invite le Conseil à approuver l'octroi d'une subvention de de 25.000€ pour l'année 2021 à l'asbl La Maison de Casimir.

20.4 – CNABH - 2021

Le Collège invite le Conseil à approuver l'octroi d'une subvention de 3.000€ au Cercle des Naturalistes et des Astronomes amateurs de la Botte du Hainaut pour l'année 2021.

20.5 – Académie de Musique – 2021

Le Collège invite le Conseil à approuver l'octroi d'une subvention de 3.718,40€ à l'asbl Académie de Musique et de Danse de la Botte du Hainaut pour l'année 2021.

20.6 – ASBL Syndicat d'Initiative – 2021

Le Collège invite le Conseil à approuver l'octroi d'une subvention de 8.000€ à l'asbl Syndicat d'Initiative pour l'année 2021.

20.7 – ASBL Contrat de rivière Haute-Meuse – 2021

Le Collège invite le Conseil à approuver l'octroi d'une subvention de 3.180€ à l'asbl Contrat de rivière Haute Meuse pour l'année 2021.

20.8 – Chimay Promotion – subvention extraordinaire 2021

Le Collège propose au Conseil d'approuver l'octroi d'une subvention extraordinaire de 20.000€ à l'asbl Chimay Promotion pour l'année 2021.

20.9 – ASBL Les Petits Pas de la Botte – 2021

Le Collège invite le Conseil à approuver l'octroi d'une subvention de 8142,12 € à l'asbl Petits Pas de la Botte pour l'année 2021.

20.10 – Subside exceptionnel à l'asbl CNABH – ratification

Le Collège invite le Conseil à approuver l'octroi d'une subvention extraordinaire de 5000€ afin d'aider le Cercle des Naturalistes et Astronomes amateurs de la Botte du Hainaut à financer l'installation d'un cadran solaire au Viaduc de Blaimont.

21. FINANCES – ASBL Sudhaina – Subvention – Répartition des frais directs et indirects

La parité de subventionnement devant être respectée entre les pouvoirs publics, il est proposé au Conseil d'approuver la répartition de la subvention 2021 de 64.903, 34€ en aides directes et de 43.268, 23€ en aides indirectes au Centre Culturel de Chimay.

22. FINANCES – Mesure de soutien régional aux clubs sportifs – Décision

Afin de pérenniser l'activité des clubs sportifs au sein des communes wallonnes et de leur permettre de préparer la reprise de leurs activités avec plus de sérénité, un soutien réalisé via un versement aux communes à destination des clubs sportifs calculé en fonction du nombre d'affiliés éligibles de chaque club, à concurrence de 40 euros par affilié est proposé.

Le Collège invite le Conseil à approuver l'octroi d'une subvention régionale aux clubs sportifs qui remplissent les conditions nécessaires pour recevoir le subside. Les clubs sportifs concernés ont été contactés par la Ville de Chimay.

De leur part, les clubs sportifs, bénéficiaires des subventions communales relevant du financement régional, s'engagent à ne pas augmenter les cotisations pour la saison 2021-2022.

23. FINANCES – Fabriques

23.1 – Budget 2021 fabrique d'église de Bailièvre

La fabrique d'église Saint Joseph à Bailièvre a remis pour approbation la délibération du 28/12/2020 relative au budget 2021. Il appartient au Conseil d'approuver ce budget.

23.2 – Compte 2020 fabrique d'église de Boutonville

La fabrique d'église Sainte Vierge à Boutonville a arrêté en séance du 15/04/2021 le compte de l'exercice 2020. Il appartient au Conseil d'approuver ce budget.

23.3 – Compte 2020 fabrique d'église de Chimay

La fabrique d'église Saints Pierre et Paul à Chimay a arrêté en séance du 15/04/2021 le compte de l'exercice 2020. Il appartient au Conseil d'approuver ce budget.

23.4 – Compte 2020 fabrique d'église de L'Escaillère

La fabrique d'église Saint Hilaire à L'Escaillère a arrêté en séance du 15/04/2021 le compte de l'exercice 2020. Il appartient au Conseil d'approuver ce budget.

23.5 – Compte 2020 fabrique d'église de Rièzes

La fabrique d'église Saint Gorgon à Rièzes a arrêté en séance du 20/04/2021 le compte de l'exercice 2020. Il appartient au Conseil d'approuver ce budget.

23.6 – Compte 2020 fabrique d'église de Saint-Remy

La fabrique d'église Saint Remy à Saint Remy a arrêté en séance du 19/04/2021 le compte de l'exercice 2020. Il appartient au Conseil d'approuver ce budget.

23.7 – Compte 2020 fabrique d'église de Salles

La fabrique d'église Sainte Vierge à Salles a arrêté le compte de l'exercice 2020. Il appartient au Conseil d'approuver ce budget.

23.8 – Compte 2020 fabrique d'église de Villers-la-Tour

La fabrique d'église Saint-Géry à Villers-la-Tour a arrêté en séance du 20/04/2021 le compte de l'exercice 2020. Il appartient au Conseil d'approuver ce budget.

23.9 – Compte 2020 fabrique d'église de Virelles

La fabrique d'église Saint Martin à Virelles a arrêté en séance du 31/03/2021 le compte de l'exercice 2020. Il appartient au Conseil d'approuver ce budget.

23.10 – Modification n°1/2021 – fabrique d'église Saint-Michel à Bourlers

La fabrique d'église Saint Michel à Bourlers a remis pour approbation la délibération du 16/04/2021 relative à la modification budgétaire n°1/2021. Il appartient au Conseil d'approuver cette modification budgétaire.

24. FINANCES – Situation de caisse pour l'année 2020

Comme le prévoit le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, des contrôles ont été effectués sur les situations de la caisse de l'année 2020. Il revient au Conseil d'approuver l'arrêt de ces documents.

25. FINANCES – Compte 2020 de la Ville de Chimay – Approbation

Le Collège invite le Conseil à approuver le compte annuel de la Ville de Chimay pour l'exercice 2020. Le budget présente un résultat global en boni de 3.123.020,29€.

26. FINANCES – Modification budgétaire n°1/2021 de la Ville de Chimay

Il revient au Conseil de marquer son accord sur la modification budgétaire n°1/2021 de la Ville de Chimay.